



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 23 novembre 2021

## Communiqué de presse

### Suivi des désordres constatés en octobre 2020 à la cathédrale de Montauban

En octobre 2020, les services patrimoniaux de la Direction régionale des affaires culturelles ont constaté l'apparition de plusieurs fissures au niveau de la première travée du vaisseau et des chapelles latérales. Des témoins en plâtre sont alors posés en urgence mais céderont dès les premiers jours. À la demande d'Interparking, une première réunion d'expertise est alors diligentée dans le cadre du référé préventif initié par Interparking.

Devant la poursuite des mouvements et par mesure de précaution, après concertation avec Mgr Ginoux, évêque de Montauban, les services de l'État ont pris la décision de fermer la cathédrale au public par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020.

Afin de surveiller l'évolution des désordres, des fissuromètres en suivi continu et comportant des seuils d'alerte ont été mis en place en décembre 2020.

À la suite de la restriction de portée de la procédure du référé préventif prescrit en 2019 et demandée par le tribunal judiciaire de Montauban, le tribunal administratif de Toulouse a ordonné, le 12 avril 2021, une nouvelle expertise confiée à Yves Baduel, expert judiciaire.

Ce dernier a précisé, lors de la première rencontre, en avril de cette année, le cadre des expertises qu'il mènerait (vérification des réseaux d'adduction et de pluvial, pose d'inclinomètres sur le massif ouest, sondages géotechniques).

Les opérations d'expertise se poursuivent et M. Baduel a annoncé un rendu de son rapport pour le mois de mai 2022.

Au regard de la poursuite des mouvements structurels, de la chute de matériaux régulièrement constatée (enduits, mortiers), de l'expertise en cours, de la responsabilité de l'État, ministère de la Culture en tant que propriétaire de l'édifice, les conditions de sécurité ne sont pas encore réunies pour une réouverture de l'édifice au public.

La cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption

Construite entre 1692 et 1739, Notre-Dame-de-l'Assomption est une des rares cathédrales de France élevée à la période classique. Réalisée selon les plans des plus grands architectes du roi (François d'Orbay, Jules Hardouin-Mansart, Robert de Cotte), elle se caractérise par son imposante façade de pierre blanche, au deux clochers symétriques, initialement ornée de sculptures réalisées par Marc Arcis. Elle abrite le fameux Vœu de Louis XIII, œuvre majeure d'Ingres (1824) récemment restaurée.

La cathédrale, propriété de l'État affectée au ministère de la Culture, a été classée Monument historique le 9 août 1906.